



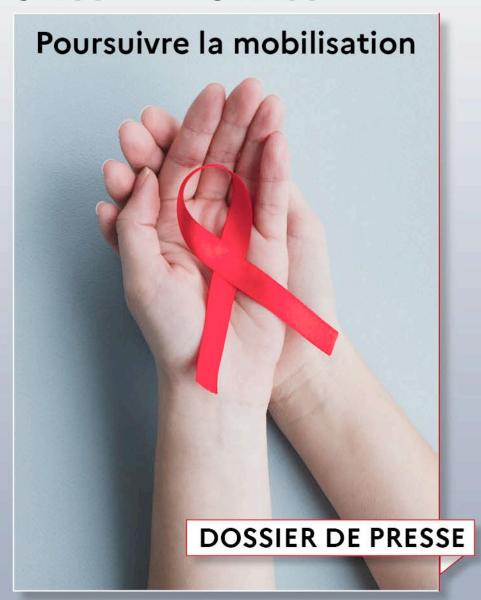






CoReSS Normandie

01.12 JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE VIH/ SIDA EN NORMANDIE



ARS Normandie - Yohan Letertre Mél : ars-normandie-presse@ars.sante.fr

Assurance Maladie - Hugo Benoît Mél : hugo.benoit@assurance-maladie.fr

Santé publique France Mél : presse@santepubliquefrance.fr

CoReSS Normandie – Louise Legrain Mél : coress.coordination@chu-rouen.fr

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le VIH/Sida du 1^{er} décembre, l'Agence régionale de santé Normandie, Santé publique France, l'Assurance Maladie et le CoReSS Normandie rappellent les dispositifs existants en Normandie pour se protéger du VIH et des autres Infections sexuellement transmissibles (IST), ainsi que l'importance du dépistage pour un diagnostic précoce et un accès aux différents traitements.

Au niveau national comme régional, l'objectif des pouvoirs publics est de mettre fin à l'épidémie de VIH en atteignant l'objectif « 3 x 95 » de l'ONU SIDA d'ici 2030 :

- que 95 % des personnes vivant avec le VIH soient informées qu'elles sont porteuses du virus ;
- que 95 % des personnes vivant avec le VIH bénéficient d'un traitement ;
- que 95 % des personnes traitées ne soient plus contagieuses et ne soient plus en danger car le virus ne sera plus détectable dans leur sang.

L'accès à la prévention et au dépistage régulier est donc primordial afin que chaque personne connaisse son statut sérologique et puisse avoir accès à un parcours de soins en cas de découverte de séropositivité, afin de ne pas risquer de transmettre le VIH à d'autres personnes et avoir une qualité de vie préservée à l'échelle individuelle.

Chiffres-clés

3 160

personnes sont suivies en Normandie pour une infection au VIH

Environ 230

personnes en Normandie ignorent leur infection par le VIH (9700 en France) : elles sont exposées à des complications graves et risquent de transmettre sans le savoir le virus à leurs partenaires 95,5 %

des personnes traitées en Normandie ont une charge virale indétectable (conformément aux objectifs de l'ONU SIDA)

En Normandie, on estime que

121

personnes ont découvert leur séropositivité VIH en 2024

24 %

des diagnostics VIH sont réalisés à un stade avancé dans la région en 2024

Sources : Santé publique France ; CoReSS

Les acteurs régionaux mobilisés dans la lutte contre le VIH en Normandie





L'Agence régionale de santé (ARS) Normandie pilote et met en œuvre la politique de santé dans la région, en coordination avec les différents partenaires.

L'une des 12 priorités d'action fixées dans le Projet régional de santé 2023-2028 est d'agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les Normands et d'adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles.

Dans ce cadre, et en application de la Stratégie nationale santé sexuelle 2017-2030, l'ARS Normandie apporte un soutien financier et méthodologique aux associations de lutte contre le VIH, les hépatites et les IST, aux CeGIDD, participe à l'amélioration des connaissances en matière de santé sexuelle, à la formation des professionnels de santé à ces enjeux, ou encore à la coordination et au partage de bonnes pratiques entre les acteurs.

CoReSS Normandie

Le Comité de coordination régionale en santé sexuelle (CoReSS) de Normandie est une instance de démocratie en santé qui coordonne les structures et professionnels intervenant dans le champ de la santé sexuelle en région. Il a succédé le 15 mars 2025 au COREVIH Normandie, avec des missions élargies à l'ensemble du champ de la santé sexuelle.

Il a pour objectif l'appui aux politiques régionales de santé sexuelle, définies dans une approche globale et positive, incluant notamment la prévention et la prise en charge des Infections sexuellement transmissibles (IST), dont le Virus de l'immunodéficience humaine (VIH), des violences sexuelles, des troubles de la sexualité et l'accès à la contraception, ainsi que les parcours de santé correspondants. Son action s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS) 2017-2030.

Installé depuis le 12 mai 2025, le CoReSS normand est composé de 90 membres et est présidé par Zoé ROCLIN. Le CoReSS est porté par le CHU de Rouen et possède une antenne au CHU de Caen.



Santé publique France produit des indicateurs actualisés permettant de décrire la situation épidémiologique du VIH et des IST bactériennes. Ces données sont issues de différents systèmes de surveillance mobilisant biologistes, cliniciens et l'Assurance Maladie via le SNDS (Système national des données de santé). Elles servent à estimer des indicateurs clés – incidence des nouvelles contaminations, part des personnes ignorant leur séropositivité, délais au diagnostic – et à actualiser la cascade de soins du VIH, outil essentiel pour suivre l'efficacité de la prise en charge.



L'Assurance Maladie est pleinement engagée dans la lutte contre le VIH en soutenant une prévention renforcée, un accès facilité au dépistage et une prise en charge optimale des traitements. Elle joue un rôle central avec le dispositif Mon test IST en assurant un accès simplifié et accessible au dépistage des IST.

Chaque année, l'Assurance Maladie lance également un appel à projets visant à soutenir des actions d'éducation à la santé des moins de 26 ans, prioritairement les publics socialement défavorisés, afin de renforcer la prévention des IST, dont le VIH.

Les **CeGIDD** (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic) sont des centres de dépistage du VIH, VHB (hépatite B), VHC (hépatite C) et des infections sexuellement transmissibles (syphilis, chlamydiae et gonocoque), soutenus par l'ARS Normandie. <u>La Normandie compte 6 CeGIDD et 13 antennes.</u>

En savoir plus sur le site internet de l'ARS Normandie



De nombreux dispositifs de prévention du VIH disponibles gratuitement

I Préservatifs gratuits en pharmacie sans ordonnance pour les moins de 26 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les jeunes âgés de moins de 26 ans peuvent obtenir des préservatifs gratuitement sans ordonnance en pharmacie.

Pour les personnes âgées de 26 ans et plus, ces préservatifs sont remboursés à hauteur de 60 % sur présentation de la prescription d'un médecin ou d'une sage-femme.

Préservatifs masculins (externes):

certaines références des préservatifs des marques « Eden » et « Sortez couverts ! » ; certaines références des préservatifs de la marque « Be Loved » ; certaines références des préservatifs de la marque « Terpan » ; certaines références des préservatifs lubrifiés, LifeStyles, MANIX Classic ; Préservatifs sans latex (MANIX Sensitivity).

Préservatifs féminins (internes) :

certaines références des préservatifs féminins de la marque « Ormelle » ; certaines références des préservatifs féminins de la marque « So Sexy & smile » (sans latex) ; certaines références des préservatifs lubrifiés Antoine Health Cared, Be Loved Free.

<u>Cette liste</u> s'est allongée en 2025 et évolue régulièrement en fonction des inscriptions sur la liste des produits et prestations de la part des fabricants.

En complément, le retrait gratuit de préservatifs est également possible auprès des centres de dépistage (CeGIDD), des centres de santé sexuelle, de certaines associations et des infirmeries scolaires et universitaires, pour les hommes et les femmes de tout âge.

Depuis 2022, plus de 3,5 millions de préservatifs ont été remboursés par l'Assurance Maladie en Normandie, dont 2,3 millions pour les moins de 26 ans. La délivrance de préservatifs, gratuits sans ordonnance pour les moins de 26 ans, a connu une forte demande sur l'année 2023. La tendance 2024 est à la stagnation. (Source SNDS)

Le traitement préventif : la Prophylaxie pré-exposition (PrEP)

La Prophylaxie pré-exposition (PrEP) est un traitement préventif destiné aux personnes non porteuses du VIH pour prévenir la contamination par ce virus. Cependant, elle ne protège pas des autres Infections sexuellement transmissibles. Un dépistage doit être réalisé tous les 3 mois dans le cadre du suivi PrEP.

La PrEP s'adresse en priorité aux publics exposés à des risques majorés d'acquisition du VIH :

- les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes ;
- les personnes trans ayant des relations sexuelles avec des hommes ;
- les travailleurs du sexe ;
- les personnes originaires de zones où l'épidémie de VIH est importante
- les usagers de drogues par voie intraveineuse avec partage de seringue.

La PrEP peut être initiée et renouvelée :

- en ville par les médecins généralistes ;
- dans un CeGIDD (Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic) ;
- dans les services hospitaliers d'infectiologie.

En Normandie, sur le premier semestre 2024, il y a eu 301 initiations de PrEP et 1 183 personnes ont bénéficié d'un renouvellement.

I TaSP : le traitement comme outil de prévention (« Treatment as Prevention »)

Le traitement antirétroviral bien suivi par une personne séropositive bloque le virus et l'empêche de se multiplier. La charge virale baisse alors progressivement pour atteindre une valeur en dessous du seuil détecté en laboratoire. On dit alors que la charge virale est indétectable. Elle est trop basse pour pouvoir contaminer d'autres personnes en cas d'exposition.

C'est la notion « INDETECTABLE = INTRANSMISSIBLE ».

Le dépistage : seul moyen pour une personne de savoir si elle est porteuse du VIH

Il est possible d'être porteur du VIH sans se sentir malade ni avoir de symptômes : le dépistage est donc le seul moyen de savoir si une personne est porteuse du VIH.

La répétition des tests de dépistage du VIH et des autres IST est un enjeu majeur de santé publique, tout particulièrement parmi les Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) qui restent une des populations les plus touchées. Pour les HSH multipartenaires, la recommandation est celle d'un dépistage tous les trois mois. Une campagne de communication est régulièrement déployée par Santé publique France afin de relayer ce message de santé publique auprès des publics cibles.

Faire un test du VIH est également une opportunité de se faire tester pour les autres infections sexuellement transmissibles : **chlamydia trachomatis**, **gonocoque**, **syphilis et hépatite B.**

En France, parmi les personnes ayant découvert leur séropositivité en 2024, **27% étaient coinfectées par une IST bactérienne** (principalement une syphilis, une gonococcie ou une infection à chlamydia trachomatis).

Les taux de dépistage des trois IST bactériennes ont continué à augmenter en France entre 2022 et 2024.

Le nombre de nouveaux cas de chlamydia trachomatis est très élevé chez les jeunes.

Pour les infections à gonocoque, l'augmentation est plus marquée chez les hommes que chez les femmes, notamment chez ceux de 15 à 25 ans.

Le nombre de diagnostics de syphilis est très élevé chez les hommes, notamment dans la tranche d'âge 26-49 ans. Une augmentation est également constatée chez les femmes.

Le dépistage est également à la hausse pour ces 3 IST bactériennes en Normandie. Il en est de même en Normandie pour le nombre de nouveaux diagnostics.



Depuis 2024, le dépistage des IST à la demande du patient, sans rendez-vous et sans ordonnance, est pris en charge par l'Assurance Maladie à 100% pour les moins de 26 ans et à 60% pour le reste de la population (avec couverture du ticket modérateur par les complémentaires santé responsables). Ce dispositif prolonge et remplace le dispositif « VIH Test ».

Le dépistage de ces IST en laboratoire de biologie médicale concerne tous les assurés sociaux et leurs ayants droit ainsi que les bénéficiaires de l'Aide médicale d'État (AME).

Cette mesure est déployée dans tous les laboratoires de biologie médicale, qu'ils soient de ville ou hospitaliers. Elle vient compléter les dispositifs existants, tels que le dépistage sur prescription médicale et le dépistage gratuit dans les Centres d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).

Prise en charge:

- à 100 % pour le VIH, à tout âge ;
- pour les 4 autres IST (chlamydia trachomatis, gonocoque, syphilis et hépatite B) :
 - prise en charge à 100 % pour les moins de 26 ans ;
 - prise en charge à 60 % pour les 26 ans et plus (avec couverture du ticket modérateur par les complémentaires santé responsables).

En cas de résultat positif à une ou plusieurs IST, le biologiste médical informe le patient et l'oriente vers une réponse adaptée : médecin généraliste, sage-femme, CeGIDD ou structure hospitalière.

En savoir plus sur le site internet de l'ARS Normandie



Mon Test IST à domicile

Depuis le 1^{er} juillet 2025, les jeunes femmes de 18 à 25 ans inclus peuvent commander et recevoir discrètement et sans avance de frais, à domicile, un kit d'auto-prélèvement (recherche infections à chlamydia et gonocoque).

Elles peuvent commander leur kit de dépistage sur le site mon-test-ist.ameli.fr.

Cette offre est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans avance de frais, pour les jeunes de 18 à 25 ans inclus.

Ce service sera prochainement étendu aux hommes de la même tranche d'âge.

Plus de renseignements en cliquant ici.



Quand faire un test VIH?

Toute personne peut se faire dépister quand elle le souhaite, quelle que soit la raison qui la conduit à cette démarche.

Le dépistage VIH est recommandé au moins une fois dans votre vie et aussi souvent que nécessaire.

Il est nécessaire de se dépister :

- → après un rapport non ou mal protégé avec un partenaire dont vous ne connaissez pas le statut sérologique, séropositif sans traitement ou avec une charge virale non contrôlée ;
- → si vous consommez des drogues par voie intraveineuse et que vous avez échangé du matériel d'injection avec d'autres personnes ;
- → en cas de partage de pipes à crack ou de pailles si vous avez eu plusieurs partenaires sexuels dans l'année;
- → si votre partenaire a d'autres partenaires sexuels.
- → pour les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (dépistage conseillé tous les 3 mois) ;
- → pour les personnes originaires de zones où l'infection HIV est fréquente et notamment l'Afrique subsaharienne et les Caraïbes (dépistage annuel) ;
- → si vous êtes séropositif pour le VHB (hépatite B) ou le VHC (hépatite C) ;
- → si vous avez ou venez d'avoir une Infection sexuellement transmissible (IST);
- → en cas de rapport non consenti.

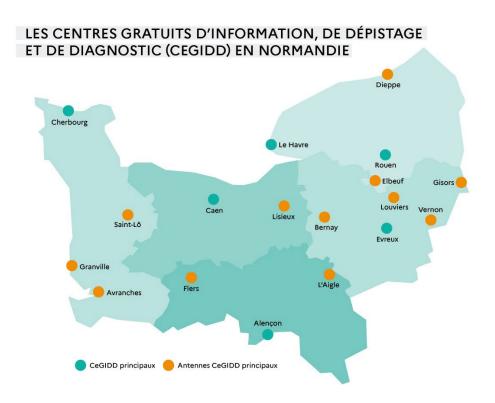
Même sans prise de risque récente, certains moments ou événements sont de bonnes occasions pour faire un test :

- → si vous n'en avez jamais fait ;
- → si vous avez des doutes ;
- → si vous envisagez une relation avec un nouveau partenaire et que vous désirez ne plus utiliser de préservatif;
- → si vous projetez de faire un enfant.



Où faire un dépistage VIH?

- **Directement dans un laboratoire d'analyses médicales :** sans rendez-vous ni ordonnance pour effectuer une prise de sang gratuitement ;
- dans les 6 CeGIDD (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites virales et des autres infections sexuellement transmissibles) et 13 antennes en Normandie: gratuit et anonyme si vous le souhaitez, pour réaliser une prise de sang ou un Trod (test rapide d'orientation diagnostique);



- sur **prescription**, auprès d'un professionnel de santé ;
- en contactant <u>une des associations</u> qui propose des Trod (Tests rapides d'orientation diagnostique);
- en achetant un autotest en pharmacie de ville et en le faisant soi-même. Des associations en distribuent également gratuitement. Il s'agit d'un prélèvement de quelques gouttes de sang au bout du doigt.



Sida info service: 0 800 840 800

Numéro Vert gratuit, confidentiel et anonyme pour poser des questions sur le sida accessible, 7 jours sur 7, de 8h à 23h.

Fil-Santé-Jeunes: 0 800 235 236

Service d'écoute anonyme et gratuit pour les 12-25 sur les thèmes de la santé, de la sexualité, de l'amour, du mal être, etc. Permanence d'écoute téléphonique tous les jours de 9h à 23h.



Le site de l'ARS Normandie

Le site Sida info service

Le site du Question sexualité

Le site du CoReSS Normandie

Le site **OnSEXprime** pour les jeunes

Le site Sexosafe pour les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes

Les Outils à commander ou télécharger sur le site de Santé publique France